



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	40
Votants par procuration	11
Absents	24
Total des votes	51

7.1

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre, le 16 décembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 10 décembre 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Alexis DARMOIS

**ELUS PRESENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEEN, M. RABEL, M. FOU COURT, M. VETEL, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

MME DA SILVA A M ; BESSARD , MME ROULAND A M. BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, M. BARRE A M. MEAUDE, MME DUVAL A MME ROSA, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME CABOT A M. AUBE , MME QUESNEY A MME MONLON, M. ANFRAY A MME MOUCHEL, M. ROBILLOT A M. MARIE, MME BINET A M. DOUYERE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. MARIE

**N°DEL\_0117\_2024 TARIFS COMMUNAUTAIRES 2025 – CENTRE NAUTIQUE**

Pour l'année 2025, il est proposé une hausse des tarifs de 2 %, par rapport à l'année 2024. Certains tarifs sont arrondis pour faciliter la gestion au quotidien.



VU la délibération n°148-223 du 18/12/2023 fixant les tarifs 2024,  
VU l'article R311-11 du code des relations entre le public et l'administration,  
VU l'arrêté ministériel du 1er octobre 2011 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de délibérer les tarifs applicables au 1er janvier 2025,  
Il est proposé au Conseil Communautaire,

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **DE FIXER** les tarifs pour la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2025 tel que définis ci-dessus.

Pont-Audemer, le 16 décembre 2024  
Pour le Président empêché  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Alexis DARMOIS